

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

« Alimentation durable et favorable à la santé »

« Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique »



Le vendredi 4 février 2022 au LAB'O
Service économique de l'Etat en région

Carine DUDA
DREETS Centre-Val de Loire

L'agriculture et l'alimentation

« Construire notre agriculture et notre alimentation de demain »

France 2030 : Volet agricole et alimentaire

1,5 milliards d'euros

PIA4 : Deux stratégies d'accélération dédiées à l'agriculture et à l'alimentation*

880 millions d'euros

- **« Alimentation durable et favorable à la santé »**
- **« Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique »**

L'agriculture et l'alimentation

Gouvernance des stratégies d'accélération

**Un coordinateur interministériel nommé pour chaque stratégie
sous l'autorité du secrétariat général pour l'investissement (SGPI)**

Philippe VISSAC

Coordinateur national
pour la stratégie

« Systèmes agricoles durables et
équipements agricoles contribuant à la
transition écologique »

Benoit ASSEMAT

Coordinateur national
pour la stratégie

« Alimentation durable et favorable à
la santé »

L'agriculture et l'alimentation

« Alimentation durable et favorable à la santé » (ADFS)

Concevoir et déployer les solutions pour une alimentation plus durable et favorable à la santé **450 millions d'euros**

Accompagner les acteurs des filières pour le développement d'une alimentation plus diversifiée et plus équilibrée, en promouvant l'émergence de leaders technologiques de la Foodtech

L'agriculture et l'alimentation

« Alimentation durable et favorable à la santé » (ADFS)

Objectif 1 - Accompagner les transitions de l'industrie agroalimentaire (enjeux sociétaux, nutritionnels et environnementaux, souveraineté alimentaire)

Objectif 2 - Mieux comprendre les liens entre santé et alimentation pour développer l'apport nutritionnel des aliments

Objectif 3 - Répondre aux besoins et attentes du consommateur pour une alimentation locale et de qualité

L'agriculture et l'alimentation

« Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » (SADEA)

Développer des solutions innovantes au service de la résilience et de la compétitivité du monde agricole **430 millions d'euros**

Affermir la position de la France dans les secteurs technologiques et agroécologiques clés, tout en améliorant les conditions de travail et d'attractivité du secteur et en relevant le défi environnemental

L'agriculture et l'alimentation

« Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » (SADEA)

Objectif 1 - Renforcer la résilience et accélérer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (modes de cultures, agroéquipements automatisés, performance environnementale, compétences)

Objectif 2 - Créer de la valeur dans les territoires (démonstrateurs territoriaux, attractivité, compétences, structuration des offreurs de solutions)

L'agriculture et l'alimentation

Deux appels à projets dédiés aux entreprises et start-ups de la FoodTech et de l'AgriTech

AAP « Besoins alimentaires de demain »

110 millions d'euros

Stratégie d'accélération « Alimentation durable et favorable à la santé » (ADFS)

Ouvert jusqu'au 8 juin 2022 avec une relève intermédiaire le 9 mars 2022

AAP « Innover pour réussir la transition agroécologique »

90 millions d'euros

« Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » (SADEA)

Ouvert jusqu'au 16 juin 2022 avec une relève intermédiaire le 24 mars 2022

AAP Besoins alimentaires de demain

Thématiques de l'AAP

Développement d'aliments plus sains, plus durables et répondant aux attentes des consommateurs :

- modes de consommation – circuits courts
- qualité nutritionnelle, goût, naturalité – recette simplifiée (sans additif, sans colorant,...)
- nutrition préventive – pré/probiotiques et nouvelles sources de protéines
- recette ciblée (sans gluten, sans lactose,...) et besoins spécifiques (pathologie, âge, sport,...)

Développement de processus innovants (équipements, capteurs, automatisation, outils de pilotage,...) au service de la qualité et de la sécurité de l'alimentation

Développement de nouveaux emballages (alimentarité et recyclage)

Développement de nouveaux outils de traçabilité et d'information des consommateurs

AAP Innover pour réussir la transition agroécologique

Thématiques de l'AAP

Développer des équipements agricoles intelligents et connectés (matériel et immatériel)

Remplacer ou limiter le recours aux intrants fossiles ou de synthèse (engrais, produits phytopharmaceutiques,...) : accompagner la transition agroécologique et la réduction des GES

Valoriser la diversité des ressources génétiques (diversification des cultures et des productions, multi-performance et résilience) : accompagner l'adaptation au changement climatique et la gestion des aléas

Critères d'éligibilité des AAP

Nature des porteurs

Projet individuel

Porté par une entreprise unique, quelle que soit sa taille, immatriculée en France

Projet collaboratif

Porté par un consortium identifiant une entreprise « cheffe de file », associant a minima une PME ou une ETI* et rassemblant un ou plusieurs partenaires industriels ou de recherche, dans la limite de 6 partenaires

Budget attendu et durée des projets

Projet individuel

Budget minimum 500 k€ / Durée du projet 18 à 48 mois

Projet collaboratif

Budget minimum 2 M€ / Durée du projet 3 à 5 ans

Niveau d'innovation

TRL* de départ
3 à 6
(concept, faisabilité)

TRL d'arrivée
7 à 9
(démonstration avant commercialisation)

Critères de sélection

Lien du projet avec les objectifs et caractère innovant du projet (adéquation avec les priorités et degré d'innovation technologique, économique ou organisationnel)

Retombées économiques du projet pour le territoire national (emplois, investissements, structuration de filière, valorisation d'acquis technologiques, anticipation de mutations économiques ou sociétales)

Contribution au renforcement de la souveraineté (caractère stratégique)

Performance environnementale (contribution à la transition écologique et énergétique) **et impact sociétal** (acceptabilité sociétale et sociale : bénéfique pour la santé, qualité et sécurité alimentaires,...)

Capacité financière et opérationnelle de la structure

Dépenses éligibles

Salaires et charges

Salaires chargés du personnel du projet

Coûts de sous-traitance

Coûts de prestations utilisées exclusivement pour l'activité du projet
(30% maximum des coûts projet)

Contribution aux amortissements

Coûts d'amortissements des instruments et du matériel de recherche et développement, au prorata de leur utilisation sur la durée du projet

Autres coûts et frais de missions

Autres frais d'exploitation directement liés à l'activité du projet (achats, consommables) et frais réels des déplacements liés à la réalisation du projet

Taux d'aide applicables

Régime RDI (recherche, développement, innovation)*

Aide constituée d'une part de subvention et d'une part d'avances récupérables

Dans le cas général :

- La part de subvention sera de 60% pour les dépenses de « Développement expérimental »
- La part de subvention sera de 75% pour les dépenses de « Recherche industrielle »

Bonification du taux maximum de financement pour les collaborations effectives*

Type de recherche \ Type d'entreprise	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
Recherche industrielle	70%	60%	50%
- dans le cadre d'une collaboration effective*	80%	75%	65%
Développement expérimental	45%	35%	25%
- dans le cadre d'une collaboration effective*	60%	50%	40%

Dossier de candidature

Cahiers des charges des AAP* : Disponibles sur le site internet de Bpifrance

AAP Besoins alimentaire de demain

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appe-a-projets-besoins-alimentaires-de-demain>

AAP Innover pour réussir la transition agroécologique

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appe-a-projets-innover-pour-reussir-la-transition-agroecologique>

Dossier de candidature : Dépôt sur l'extranet de Bpifrance* (relèves en mars et juin 2022)

<https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init>

Contacts pour toute demande d'informations

Bpifrance

strategies-acceleration@bpifrance.fr

Service économique de l'Etat en région

dreets-cvl.investir-lavenir@dreets.gouv.fr

Autres dispositifs de déploiement

Stratégie d'accélération ADFS

AAP « Développer les protéines végétales et diversifier les sources de protéines – Volet 1 – Protéines de légumineuses » ouvert jusqu'au 28 avril 2022

Stratégie d'accélération SADEA

AAP « Financement des préséries d'agroéquipements automatisés ou intelligents » ouvert jusqu'au 5 octobre 2022

Stratégies d'accélération ADFS et SADEA

AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » ouvert jusqu'au 2 décembre 2022

Stratégies d'accélération ADFS et SADEA

AMI « Compétences et métiers d'avenir »

Communication régionale

Site internet de la Préfecture de région **INVESTIR L'AVENIR**

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Grands-dossiers/Investir-l-Avenir>

- Dispositifs du PIA et de France 2030
- Supports d'information et de communication
- Formulaire de contact
- Inscription newsletter

Appel à projets
Besoins alimentaires de demain
110 millions d'euros destinés aux entreprises pour des projets innovants
Appel à projets financé par l'État dans le cadre de la Stratégie d'accélération
« Alimentation durable et favorable à la santé »

Appel à projets
Innover pour réussir la transition agroécologique
90 millions d'euros destinés aux entreprises pour des projets innovants
Appel à projets financé par l'État dans le cadre de la Stratégie d'accélération
« Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique »

Dossiers : Investir l'Avenir

Mise à jour : 02 février 2022



SOMMAIRE

01/

Investir pour l'avenir

02/

Transiti
énergét

04/

Santé du futur

05/

Numéri